

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2132

9 octobre 2010

SOMMAIRE

Advent Mach S.à.r.l.	102332	Finacam S.à r.l.	102329
Amundi Luxembourg S.A.	102335	Financière Lafayette Gestion S.à r.l.	102326
Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l.	102304	Finstone Realty S.A.	102330
Burg & Kirch Nord S.à r.l.	102297	Finviande S.A.	102330
Columbia CANAWS Partners IV S.à r.l.	102329	Fitzwilliam International Resource Servi- ces Limited S.à.r.l.	102331
DEMI SCI	102303	Fitzwilliam International Resource Servi- ces Limited S.à.r.l.	102331
Detroit Investments S.A.	102303	Floralie Luxembourg S.A.	102331
Devour Investments S.A.	102310	Fordgate Residential France S.à r.l.	102327
Devour Investments S.A.	102310	Formsociety S.à r.l.	102331
DJ Investments S.A.	102312	Fresenius Medical Care MDF S.A.	102332
Djoser S.A.	102312	Immogrund S.A.	102330
Dynamics	102313	Immo-seven	102336
E.C.C. S.A.	102313	Investal Développement Industriel (IDI) S.A.	102304
Eden International Retail Center S.à r.l.	102320	Ivory Corporation S.A.	102313
Eden International Retail Center S.à r.l.	102319	JMS Finance	102330
EDEN LogCenter INTERNATIONAL Al- pha S.à r.l.	102313	Lyri S.A.	102290
EDEN LogCenter INTERNATIONAL Al- pha S.à r.l.	102326	Matériel & Matériaux LUX S.A.	102327
Edifac S.A.	102326	NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.	102335
Elesa International S.A.	102319	One Man Wolf Pack Sàrl	102300
Elmdale Holdings S.à r.l.	102314	Open Text SA	102293
Epinette Holding S.A.	102326	Open Text S.à r.l.	102293
Etoile d'Or SA	102326	P2B S.à.r.l.	102327
Euro Co AG	102325	Property Partners Newco	102302
Eurozone Development S.à r.l.	102314	Property Partners Residential	102302
Faberlic International S.A.	102327	Raven Rock S.à r.l.	102314
Faberlic International S.A.	102328	ROLA Holding S.A.	102290
Fidacta Holding Luxembourg S.A.	102328	Sanae S.A.	102311
Fil & Gatti Agence d'Assurances S. à r.l.	102328	Spelec S.à r.l.	102336
		Tanker & Marine Consulting s.à r.l.	102291
		UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l.	102320

**Lyri S.A., Société Anonyme,
(anc. ROLA Holding S.A.).**

Siège social: L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 123.606.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ROLA HOLDING S.A." (numéro d'identité 2006 22 38 403), ayant son siège social à L-4463 Soleuvre, 2, rue Prince Jean, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.606, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 408 du 20 mars 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2009, publié au Mémorial C, numéro 2408 du 10 décembre 2009 et en date du 5 février 2010, publié au Mémorial C, numéro 680 du 31 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Pétange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changement de la dénomination sociale de «ROLA HOLDING S.A.» en «LYRI S.A.» et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont

renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de «ROLA HOLDING S.A.» en «LYRI S.A.» et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de LYRI S.A.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept cent cinquante euros (€ 750.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, J.M. WEBER, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 août 2010. Relation: CAP/2010/2846. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 août 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010118102/53.

(100132969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Tanker & Marine Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 155.137.

STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit chypriote «BRAMITA HOLDINGS LTD», ayant son siège social à 4102 Limassol (Chypre), 58, Agiou Athanasiou Avenue, El Greco Building, 2nd Floor, Fiat/Office 201, inscrite au RCS de Nicosie (Chypre) sous le numéro HE 263106,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Vincent DEMEUSE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 27 juillet 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation de la propriété intellectuelle;
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "TANKER & MARINE CONSULTING s.à r.l.".

Art. 4. Le siège social est établi à Pétange.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et Assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique la société «BRAMITA HOLDINGS LTD», préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950,-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- La société de droit chypriote «BRAMITA HOLDINGS LTD», préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.
- 3.- Le siège social est établi à L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DEMEUSE, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 août 2010. Relation: CAP/2010/2844. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 août 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010118112/140.

(100133003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Open Text SA, Société Anonyme, (anc. Open Text S.à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 154.208.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Open Text S.A. (formerly known as Open Text S.à r.l.), a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated pursuant to the laws of the State of Delaware, United States of America and whose registered office, principal establishment and central administration has been transferred from the State of Delaware, United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg, with full corporate and legal continuance, pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 29, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, Jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the Meeting elected as scrutineer Nadia TBATOU, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg.

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Board of the Meeting.)

The Board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares that:

I. the sole shareholder of the Company (the Shareholder) is represented and the number of its shares is shown on an attendance list. Such list and proxy, signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. as appears from the attendance list, the entire share capital of the Company is represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. the agenda of the Meeting is the following:

1. increase of the share capital of the Company from its present amount of two hundred forty-one million eight hundred eighty-four thousand three hundred fifteen United States dollars (USD 241,884,315), represented by two hundred forty-one million eight hundred eighty-four thousand three hundred fifteen (241,884,315) ordinary shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up, to an amount of one billion seventy million seven hundred sixty-one thousand fifty-eight United States dollars (USD 1,070,761,058) by way of the creation and issue of eight hundred twenty-eight million eight hundred seventy-six thousand seven hundred forty-three (828,876,743) new ordinary shares in registered form, without par value having the same rights and obligations as the existing ordinary shares;

2. subscription for and payment of the new ordinary shares by a contribution in kind of receivables recorded as debts in the accounts of the Company;

3. amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above share capital increase;

4. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. miscellaneous.

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred twenty-eight million eight hundred seventy-six thousand seven hundred forty-three United States Dollars (USD 828,876,743), in order to bring the share capital from its present amount of two hundred forty-one million eight hundred eighty-four thousand three hundred fifteen United States Dollars (USD 241,884,315), represented by two hundred forty-one million eight hundred eighty-four thousand three hundred fifteen (241,884,315) ordinary shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up, to an amount of one billion seventy million seven hundred sixty-one thousand fifty-eight United States dollars (USD 1,070,761,058) by way of the creation and issue of eight hundred twenty-eight million eight hundred seventy-six thousand seven hundred forty-three (828,876,743) new ordinary shares in registered form, without par value, having the same rights and obligations as the existing ordinary shares.

Second resolution

The Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon,

Open Text ULC, an unlimited liability company incorporated and organized under the laws of the States of Nova Scotia, Canada, having its registered office at Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, NS, Canada, B3J 2X2, registered with the Registry of Joint Stock Companies of Nova Scotia under registry identification number 3245809 (hereinafter the Subscriber), declares to subscribe for the eight hundred twenty-eight million eight hundred seventy-six thousand seven hundred forty-three (828,876,743) newly issued ordinary shares of the Company, in registered form, without par value and to have them fully paid up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of eight hundred twenty-eight million eight hundred seventy-six thousand seven hundred forty-three United States Dollars (USD 828,876,743), recorded as shareholder debts in the accounts of the Company (the Receivable).

The entirety of the contribution in kind of the Receivable from the Subscriber to the Company is to be allocated to the share capital account of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended, the Receivable so contributed in kind have been the subject of a report prepared by PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée, having its registered address at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, independent auditor (réviseur d'entreprises) dated July 26th, 2010 which concludes as follows:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the accounting par value of the shares to be issued in counterpart.»

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth to be read as follows:

"The share capital is set at one billion seventy million seven hundred sixty-one thousand fifty-eight United States dollars (USD 1,070,761,058), represented by one billion seventy million seven hundred sixty-one thousand fifty-eight (1,070,761,058) ordinary shares in registered form, without par value, all subscribed and fully paid-up (the Ordinary Shares or Shares). Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder or Shareholder."

Fourth resolution

The Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorise any director of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares as well as any contractually or legally required registrations in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the Board of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the Board of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Board of the Meeting, said Board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Open Text S.A. (anciennement Open Text USA S.à r.l.), une société anonyme, ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et dont le siège social, principal établissement et administration centrale ont été transférés de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique vers le Grand-Duché de Luxembourg, avec complète continuité de personnalité morale par un acte passé devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, du 29 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nadia TBATOU, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement définis comme le Bureau de l'Assemblée.)

Le Bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président déclare que:

I. l'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire) est représenté et le nombre de ses actions est indiqué sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que la procuration, après avoir été signées *ne varietur* par les personnes comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte;

II. il ressort de la liste de présence que l'entière du capital social de la Société est représenté à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour et dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de deux cent quarante et un million huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quinze dollars américain (USD 241.884.315) représenté par deux cent quarante et un million huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quinze (241.884.315) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, à un montant de un milliard soixante-dix million sept

cent soixante et un mille cinquante-huit dollars américain (USD 1.070.761.058), par la création et l'émission de huit cent vingt-huit million huit cent soixante-seize mille sept cent quarante-trois (828.876.743) nouvelles actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes;

2. souscription et paiement des nouvelles actions ordinaires par un apport en nature consistant en des créances enregistrées en tant que dettes dans les comptes de la Société;

3. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. modification du registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements susmentionnés avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société afin de procéder au nom de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actionnaires de la Société; et

5. divers.

Première résolution

L'Actionnaire décide d'augmenter le capital la Société d'un montant de huit cent vingt-huit million huit cent soixante-seize mille sept cent quarante-trois dollars américains (USD 828.876.743), pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante et un million huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quinze dollars américain (USD 241.884.315) représenté par deux cent quarante et un million huit cent quatre-vingt-quatre mille trois cent quinze (241.884.315) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées, à un montant de un milliard soixante-dix million sept cent soixante et un mille cinquante-huit dollars américain (USD 1.070.761.058), par la création et l'émission de huit cent vingt-huit million huit cent soixante-seize mille sept cent quarante-trois (828.876.743) nouvelles actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale ayant les mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes.

Deuxième résolution

L'Actionnaire décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et l'entière libération de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Sur ce,

Open Text ULC, une société à responsabilité illimitée constituée et régie par les lois de l'État de Nova Scotia, Canada, ayant son siège social à Suite 900, 1959 Upper Water Street, Halifax, NS, Canada, B3J 2X2, immatriculée au Registry of Joint Stock Companies de Nova Scotia sous le numéro d'identification de registre 3245809 (ci-après le Souscripteur), déclare souscrire aux huit cent vingt-huit million huit cent soixante-seize mille sept cent quarante-trois (828.876.743) actions ordinaires nouvellement émises par la Société, sous forme nominative, sans valeur nominale, et les libérer entièrement par un apport en nature consistant dans des créances d'un montant total de huit cent vingt-huit million huit cent soixante-seize mille sept cent quarante-trois dollars américains (USD 828.876.743) enregistrées en tant qu'avances d'actionnaire dans les comptes de la Société (la Créance).

L'entièreté de l'apport en nature de la Créance du Souscripteur à la Société sera affectée au compte capital social de la Société.

En vertu des articles 26-1 et article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, la Créance ainsi apportée en nature a fait l'objet d'un rapport établi par PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, réviseur d'entreprises, daté du 26 juillet 2010 qui conclut comme suit:

«Sur base de notre revue, aucun élément n'a été relevé de nature à penser que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport après avoir été signé «ne varietur» par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à un milliard soixante-dix million sept cent soixante et un mille cinquante-huit dollars américain (USD 1.070.761.058) représenté par un milliard soixante-dix million sept cent soixante et un mille cinquante-huit (1.070.761.058) actions ordinaires sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées (les Actions Ordinaires ou Actions). Chaque détenteur d'une Action Ordinaire est ci-après individuellement désigné Actionnaire Ordinaire ou Actionnaires.»

Quatrième résolution

L'Actionnaire décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société afin de procéder au nom de la Société à l'inscription

des actions nouvellement émises ainsi que toutes autres inscriptions contractuellement ou légalement requises dans le registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ sept mille Euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente, que le présent acte a été établi en langue anglaise à la requête du Bureau de l'Assemblée, et qu'il est suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau de l'Assemblée, ledit Bureau de l'Assemblée a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, N. TBATOU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33937. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 août 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010118083/200.

(100133201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Burg & Kirch Nord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9370 Gilsdorf, 11A, Um Knaeppchen.

R.C.S. Luxembourg B 155.150.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, den neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph GLODEN, mit dem Amtswohnsitz zu Grevenmacher.

Sind erschienen:

- 1) Herr Christian Konrad BURG, Malermeister, geboren in Saarburg (D) am 18. Juli 1968, wohnhaft in D-54329 Konz, Brotstrasse 1,
- 2) Herr Stephan Arnold KIRCH, Malermeister, geboren in Mettlach (D) am 09. Mai 1968, wohnhaft in D-54441 Temmels, Zur Fels 7.
- 3) Dame Sylvia KIRCH, geborene MANNES, Fernmeldeassistentin, geboren in Trier (D) am 16. Mai 1969, wohnhaft in D-54441 Temmels, Zur Fels 7.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchen die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Gesellschaftsform. Die Komparenten und alle Personen welche in Zukunft Gesellschafter werden, gründen eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht, der sie den nachstehenden Gesellschaftsvertrag, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft begreift anfangs mehrere Gesellschafter; die Gesellschaft kann zu jeder Zeit durch Vereinigung aller Gesellschaftsanteile in einer Hand zur Einmangesellschaft werden um dann wieder durch Gesellschafts...-abtretungen oder Schaffung von neuen Gesellschaftsanteilen mehrere Gesellschafter zu begreifen.

Art. 2. Gegenstand. Gegenstand der Gesellschaft ist:

- die Ausführung von Maler-, Isolierfassaden- und Fassadenarbeiten,
- Gipserarbeiten und Trockenbau,
- Verputzerarbeiten, Bodenbeläge und Gerüstbau.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder an ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

Die Gesellschaft ist ermächtigt, diese Tätigkeiten, sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie auch im Ausland auszuführen. Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 3. Bezeichnung. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet „BURG & KIRCH NORD S.à r.l.“.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Sitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Gilsdorf.

Er kann durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafter, je nach Fall, an jeden anderen Ort Luxemburgs verlegt werden.

Die Gesellschaft ist ermächtigt im Inland und im Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros zu eröffnen.

Art. 6. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500.-) Euro und ist in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125.- €) eingeteilt. Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) an Herrn Christian Konrad BURG, vorgenannt, fünfzig Anteile	50
2) an Herrn Stephan Arnold KIRCH, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
3) an Dame Sylvia KIRCH, geborene MANNES, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25
Total: einhundert Anteile	100.

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt so, dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500.-) Euro der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Art. 7. Änderung des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann zu jeder Zeit, durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter, je nach Fall, abgeändert werden.

Art. 8. Rechte und Pflichten der Gesellschafter. Jeder Gesellschaftsanteil gibt das gleiche Recht.

Jeder Gesellschaftsanteil gibt Recht auf eine Stimme bei allen Abstimmungen.

Der alleinige Gesellschafter hat alle Rechte und Befugnisse die die Gesellschafter auf Grund des Gesetzes und der gegenwärtigen Statuten haben.

Es ist einem jeden Gesellschafter sowie seinen Gläubigern und Rechtsnachfolgern untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder einen gerichtlichen Inventar derselben zu erstellen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen welche die Tätigkeit der Gesellschaft beeinträchtigen könnten.

Art. 9. Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile. Die Gesellschaftsanteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft die nur einen einzigen Eigentümer für einen jeden Anteil anerkennt.

Ist der Anteil eines Gesellschafters auf Grund gesetzlicher oder testamentarischer Erbfolge einer Mehrheit von Erben zugefallen, so haben die Erben spätestens sechs Wochen nach Annahme der Erbschaft eine gemeinsame Erklärung darüber abzugeben, wer von ihnen in Zukunft, während der Unzerteiltheit, das Stimmrecht für den gesamten Anteil ausüben wird.

Wenn die Nutznießung und das nackte Eigentum eines Anteils zwei verschiedenen Personen gehören, so wird das Stimmrecht durch den Nutznießer ausgeübt.

Art. 10. Übertragung der Anteile.

1. Übertragung im Falle des alleinigen Gesellschafters.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen ist frei.

2. Übertragung im Falle von mehreren Gesellschaftern.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Gesellschaftern ist frei.

Für die Übertragung von Gesellschaftsanteilen an Dritte, sei es unter Lebenden, sei es infolge Sterbefalls, ist die Einstimmigkeit aller Gesellschafter erforderlich; geschieht die Übertragung der Gesellschaftsanteile jedoch im Sterbefall an die Nachkommen in direkter Linie oder an den überlebenden Ehepartner, ist die Zustimmung der anderen Gesellschafter nicht erforderlich.

Im Falle wo die Übertragung der Gesellschaftsanteile der Zustimmung der anderen Gesellschafter unterliegt, steht diesen ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Gesellschaftsanteile zu, im Verhältnis ihrer bisherigen Gesellschaftsanteile.

Falls das Vorkaufsrecht ausgeübt wird, aber keine Einigung über den Verkaufspreis der Gesellschaftsanteile erzielt wird, berechnet sich der Verkaufspreis auf Grund der Durchschnittsbilanz der drei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren und sollte die Gesellschaft noch keine drei Jahre existieren, auf Grund der Bilanz des letzten vorangegangenen oder zwei letzten vorangegangenen Geschäftsjahren.

Art. 11. Tod, Entmündigung, Konkurs des Gesellschafters. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod, noch die Entmündigung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter.

Art. 12. Geschäftsführung. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet. Der oder die Geschäftsführer können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln, einschließlich das Verfügungsrecht, sowie das Recht die Gesellschaft gerichtlich oder außergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer werden auf befristete oder unbefristete Dauer ernannt, sei es auf Grund der Satzung, sei es durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung.

In letzterem Falle setzt der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung, bei der Ernennung des oder der Geschäftsführer, ihre Zahl und die Dauer ihres Mandates fest; bei der Ernennung mehrerer Geschäftsführer werden ebenfalls ihre Befugnisse festgelegt.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann die Abberufung der Geschäftsführer beschließen. Die Abberufung kann geschehen nicht nur für rechtmäßig begründete Ursachen, sondern ist dem souveränen Ermessen des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung überlassen.

Der Geschäftsführer kann für seine Tätigkeit durch ein Gehalt entlohnt werden, das durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung festgesetzt wird.

Art. 13. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod oder das Ausscheiden des Geschäftsführers, ob er Gesellschafter oder Nichtgesellschafter ist.

Es ist den Gläubigern, Erben und Rechtsnachfolgern des Geschäftsführers untersagt Siegel auf die Gesellschaftsgüter auflegen zu lassen oder zum Inventar derselben zu schreiben.

Art. 14. Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktionen keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind nur für die ordnungsgemäße Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 15. Gesellschafterbeschlüsse.

1. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter begreift, so hat dieser alleinige Gesellschafter alle Befugnisse die das Gesetz der Gesellschafterversammlung gibt. Die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters werden in ein Protokollbuch eingetragen oder schriftlich niedergelegt.

2. Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Gesellschafterversammlung nur rechtswirksam wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden, es sei denn die gegenwärtige Satzung oder das Gesetz würden anders bestimmen.

Beschlüsse betreffend die Abänderung der Statuten sowie die Auflösung der Gesellschaft, sind nur rechtswirksam wenn sie von der Mehrheit der Gesellschafter die Dreiviertel des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

3. Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen wie er Gesellschaftsanteile besitzt.

Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissig-sten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 17. Inventar - Bilanz. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf (5%) Prozent des Reingewinns werden der gesetzlichen Rücklage zugeführt bis diese zehn Prozent des Stammkapitals erreicht hat. Der verbleibende Gewinn steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 18. Auflösung - Liquidation. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 19. Schlussbestimmung. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2010.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzungen der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf EINTAUSENDSECHSHUNDERT EURO (1.600.- €) geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen betrachten und nehmen folgende Beschlüsse:

1) Der Sitz der Gesellschaft wird in L-9370 Gilsdorf, 11a, um Knaeppchen, festgesetzt.

2) Herr Christian Konrad BURG, Malermeister, geboren in Saarburg (D) am 18. Juli 1968, wohnhaft in D-54329 Konz, Brotstrasse 1, wird auf unbestimmte Dauer zum alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft „BURG & KIRCH NORD S.à r.l.“, ernannt.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

Vor Abschluss der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar auf die Notwendigkeit hingewiesen die administrative Genehmigung zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde zu Grevenmacher, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komponenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Ch. BURG, S. KIRCH, S. KIRCH geb. MANNES, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2010. Relation: GRE/2010/2671. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Stempelpapier auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 3. August 2010.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2010118740/157.

(100133479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

One Man Wolf Pack Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 268, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.168.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit août.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Monsieur Daniel SINNES, tatoueur, demeurant L-1471 Luxembourg, 268, route d'Esch,

ici représenté par Monsieur Jérôme DOMANGE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 13 août 2010,

laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de tatouage et de piercing.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de biens mobiliers et immobiliers ainsi que la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination «ONE MAN WOLF PACK Sàrl».

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés donné en assemblée des associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société est engagée par la signature du gérant en fonction.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés statuant à l'unanimité.

Art. 12. La Société est valablement engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité des gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par l'associé unique, Daniel SINNES, préqualifié.

Toutes ces parts sont immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représenté comme il est dit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

1. Est nommé comme gérant Monsieur Daniel SINNES, tatoueur, demeurant L-1471 Luxembourg, 268, route d'Esch.
2. Le siège social est fixé à L-1471 Luxembourg, 268, route d'Esch.

102302

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept cent trente euros (EUR 730).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: DOMANGE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 août 2010. REM/2010/1131. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117524/98.

(100133852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

**Property Partners Residential, Société Anonyme,
(anc. Property Partners Newco).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 154.071.

L'an deux mille dix, le dix-sept août,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROPERTY PARTNERS NEWCO, ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 154.071, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 21 juin 2010 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1639 du 12 août 2010.

L'assemblée est ouverte 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Caria Louro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination de la Société de PROPERTY PARTNERS NEWCO en PROPERTY PARTNERS RESIDENTIAL.

2.- Modification subséquente de l'article premier des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la Société de PROPERTY PARTNERS NEWCO en PROPERTY PARTNERS RESIDENTIAL.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Property Partners Residential».»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, M. ZELLINGER, C. LOURO et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 août 2010. LAC/2010/36921. Reçu soixante quinze euros. €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010117191/59.

(100132215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

DEMI SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9993 Weiswampach, 11, Cité Steen.

R.C.S. Luxembourg E 201.

Il résulte d'une assemblée générale extra-ordinaire du 18 mai 2010, que le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle

L-9543 WILTZ, 5, rue de Noertrange;

à l'adresse suivante:

L-9993 WEISWAMPACH, 11, Cité Steen.

Wiltz, le 18 mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2010115786/15.

(100131661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Detroit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.922.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010115788/12.

(100131914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Investal Développement Industriel (IDI) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 98.380.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 26 août 2010 que:

- Les administrateurs de la Société en place en date du 26 août 2010 sont révoqués.

- Ont été nommés aux fonctions d'administrateurs de la Société en date du 26 août 2010:

* M. Jamie Edward THOMPSON, avec adresse professionnelle au 67, Eleftherias Street, 4520 Parekklesia, Limassol, Chypre;

* Mlle Jane STAPLETON, avec adresse au 67, Eleftherias Street, 4520 Parekklesia, Limassol, Chypre;

* M. Marc Hubert TRIPET, avec adresse au 4 avenue Calas, CH-1206 Genève (Suisse).

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- Le commissaire aux comptes de la Société en place en date du 26 août 2010 a été révoqué.

- Est nommé commissaire aux comptes de la Société en date du 26 août 2010

La société FIRI TREUHAND S.A., société suisse ayant son siège social au 30 Chamerstrasse, CH-6304 Zug (Suisse).

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

- Le siège social de la Société est transféré du 231, val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010117286/27.

(100132537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.132.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of August,

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Bombardier Transportation Luxembourg Finance S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 73989,

duly represented by Ms. Caroline Apostol, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purposes for which the Company is formed concern all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up of the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and intellectual property rights, grant to any companies of the group any support, loans, advances or guarantees.

Generally, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l.".

Art. 5. The registered office is in Münsbach, municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through simple resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000) represented by one hundred thousand (100,000) ordinary shares ("Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters (3/4) of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's Shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters (3/4) of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

The sole manager / board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 11. The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing,

by telegram, facsimile or email, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by telegram or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may in case of emergency, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by telegram, facsimile or email, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing and ratified later by the holding of a physical board of managers' meeting. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of the meetings of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 13. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 14. The board of managers may decide to pay at any time interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 19. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the balance sheet as well as the profit and loss account are established by the board of managers.

Art. 20. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

The one hundred thousand (100,000) shares have been subscribed by Bombardier Transportation Luxembourg Finance S.A. prenamed.

An amount of ten thousand euro (EUR 10,000) is allocated by Bombardier Transportation Luxembourg Finance S.A. to the legal reserve.

The shares so subscribed are fully paid up in cash as well as the amount allocated to the legal reserve so that the amount of one hundred ten thousand euro (EUR 110,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately three thousand euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, urban district of Schuttrange, Grand-Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as manager(s) for an unlimited period of time:

- Mr Johan DOOMS, born on 5 June 1966, in Dendermonde, Belgium, with professional address at 5, Vaartdykstraat, 8200 Brugge, Belgium is appointed as A manager;

- Ms. Tine Kehler-Hvid, born on 10 June 1955, in Aarhus, Denmark with professional address at 1, Schöneberger Ufer, 10785 Berlin, Germany, is appointed as A manager;

- Ms. Ailbhe Jennings, born on 27 March 1963, in Baile Atha Cliath, Dublin, Ireland, with professional address at residing at 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg, is appointed as B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le dix jour d'août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Bombardier Transportation Luxembourg Finance S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 73989,

ici représentée par Me Caroline Apostol, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée au Canada sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé entre les propriétaires actuels des actions créées ci-après et tous ceux qui peuvent devenir associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (le «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession,

d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et droits de propriété intellectuelle, accorder à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

Plus généralement, la Société entreprendra toute activité financière, commerciale, industrielle, y compris toutes opérations immobilières ou personnelles, prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations de quelque nature que ce soit, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent ou le développent.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de " Bombardier Transportation Luxembourg Holding S.à r.l. ".

Art. 5. Le siège social est établi à Münsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré vers un autre lieu au Grand Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale des associés. Dans la même commune, le siège social peut être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. Des succursales ou bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent mille (100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 8. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les autres associés réunis en assemblée générale représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Le gérant unique/ le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux en vertu d'une procuration sous seing privée.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, selon le cas, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Envers les tiers, le gérant unique ou, dans le cas où il y en aurait plus d'un, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et autoriser tous les actes et opérations conformes à l'intérêt social.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis par écrit contenant l'ordre du jour sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence doivent être indiqués dans la convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit, télégramme, télécopie ou courriel, ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale

n'est pas requise pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, télégramme ou télécopie un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra en cas d'urgence, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un écrit ou par télégramme, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, devant être confirmé par écrit et ratifié par la tenue d'une réunion physique du conseil de gérance. Le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Le conseil de gérance peut décider à tout moment de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutes modifications des statuts requièrent l'approbation de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 17. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le bilan ainsi que le compte des pertes et profits sont établis par les le conseil de gérance.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Une avance sur dividende peut être distribuée en conformité avec les termes et conditions prévus par la Loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Bombardier Transportation Luxembourg Finance S.A., prénommée, a souscrit les cent mille (100.000) parts sociales.

Un montant de dix mille euros (EUR 10.000) est alloué par Bombardier Transportation Luxembourg Finance S.A. à la réserve légale.

Toutes les parts sociales souscrites ont été entièrement payées en numéraire de même que le montant alloué à la réserve légale de sorte que la somme de cent dix mille euros (EUR 110.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à trois mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, commune de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mr Johan DOOMS, né le 5 juin 1966 à Dendermonde, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, Vaartdykstraat, 8200 Brugge, Belgique, est nommé gérant A de la Société;

- Mme Tine Kehler-Hvid, née le 10 juin 1955 à Aarhus, Danemark, ayant comme adresse professionnelle: 1, Schöneberger Ufer, 10785 Berlin, Allemagne, est nommé gérant A de la Société;

- Mme. Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963, à Baile Atha Cliath, Dublin, Irlande, demeurant au 17, rue du Verger, L-5372 Schuttrange, Luxembourg, est nommée gérant B de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C.APOSTOL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 août 2010. Relation: lac/2010/35833. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010116401/319.

(100132710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Devour Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.914.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115789/13.

(100131915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Devour Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.914.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Gabriele Schneider / Pierre Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115790/13.

(100131916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Sanae S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 87.462.

L'an deux mille dix.

Le quatre août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la "SANA E S.A.", ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87.462, constituée sous la forme d'une société anonyme, suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1159 du 1^{er} août 2002, ayant un capital social de soixante-dix-huit mille euros (EUR 78.000,-) représenté par sept mille huit cents (7.800) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification du de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

2.- Modification du dernier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

3.- Révocation des membres du conseil d'administration de la société.

4.- Nomination de Monsieur Giancarlo CERVINO, né à Catania (Italie) le 6 décembre 1967, résident à Lugano (CH) à Via Curti, Code fiscale CRV GCR 67T06 C351 V, comme nouvel administrateur unique de la société suite à les modifications statutaires précédentes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que la société n'a actuellement qu'un seul actionnaire et décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre (4) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier de dernier paragraphe de l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (Dernier paragraphe).** La société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'actionnaire unique accepte les démissions de tous les membres du Conseil d'administration et leur confère pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société:

Monsieur Giancarlo CERVINO, né à Catania (Italie) le 6 décembre 1967, résident à Lugano (CH) à Via Curti, Code fiscale CRV GCR 67T06 C351 V.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Jeff FELLER, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 12 août 2010. Relation: GRE/2010/2805. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 août 2010.

Référence de publication: 2010116682/82.

(100132584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

DJ Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 148.440.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115792/10.

(100131735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Djoser S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010115793/13.

(100131653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Dynamics, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 97.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010115795/11.

(100131757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 15.656.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 12 avril 2010

- La cooptation de Madame Natalia VENTURINI en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François DETAILLE, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

- La démission de Monsieur Raimundo NUBIOLA BELLIDO de son mandat D'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Josep Oriol Nubiola Bellido, Administrateur de sociétés, domicilié au 48, Cami D'Agell, E- 08349 Cabrera De Mar, est nommé comme nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Fait à Luxembourg, le 12 avril 2010.

Certifié sincère et conforme
IVORY CORPORATION S.A.
I.SCHUL / N. VENTURINI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010115867/20.

(100131948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

E.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9657 Harlange, 13, rue de Bettlange.
R.C.S. Luxembourg B 102.164.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115796/10.

(100131613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

EDEN LogCenter INTERNATIONAL Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 121.921.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 23 août 2010 que:

- Monsieur Alain Blondlet a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 16 août 2010;

- Monsieur Geoffrey Henry né le 5 mai 1972 à Chênee (Belgique), demeurant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 16 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010115801/14.

(100131803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Elmdale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 125.550.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 26 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010115797/10.

(100131624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Eurozone Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 123.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010115798/10.

(100131522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Raven Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 155.148.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh of August.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, actually prevented, who will keep the original of the present deed.

Appeared:

- Mr. Colm R. Gaynor, born in Dublin (Ireland) on the 28th of June 1950, residing at 31 Ailesbury Road, Ballsbridge, Dublin, Ireland, and

- Mr. Liam A. Gaynor, born in Dublin (Ireland) on the 16th of June 1943, residing at Tonygarrow, Enniskerry, Co. Wicklow, Ireland,

The two appearing persons are here represented by Mr. Alain Thill, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Chapter I. - Purpose - Name - Duration

Art. 1. A company is established between the actual share owners and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The purpose of the company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The duration of the company is unlimited.

Art. 4. The company shall take the name of Raven Rock S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II. - Corporate capital - Sharequotas

Art. 6. The company's capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions of any general meeting; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 17. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2011.

Subscription and Payment

All the sharequotas have been subscribed as follows:

- Mr. Colm R. Gaynor, prenamed, two hundred and fifty sharequotas;	250
- Mr. Liam A. Gaynor, prenamed, two hundred and fifty sharequotas;	<u>250</u>
Total: five hundred sharequotas;	500

All the sharequotas have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at nine hundred and fifty Euro.

Decisions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
- 2.- The number of managers is set at one.

The following person is appointed as manager with sole signature rights:

Mr. Michael Probst, chartered accountant, born in Trier (Germany) on the 29th of June 1960, residing professionally in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, acting as said before, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onze août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

Ont comparu:

- Monsieur Colm R. Gaynor, né à Dublin (Irlande) le 28 juin 1950, demeurant au 31 Ailesbury Road, Ballsbridge, Dublin, Irlande, et
- Monsieur Liam A. Gaynor, né à Dublin (Irlande) le 16 juin 1943, demeurant à Tonygarrow, Enniskerry, Co. Wicklow, Irlande,

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, requièrent le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières. La société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de Raven Rock S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives de toute assemblée quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

- Monsieur Colm R. Gaynor, prénommé, deux cent cinquante parts sociales;	250
- Monsieur Liam A. Gaynor, prénommé, deux cent cinquante parts sociales;	<u>250</u>
Total: cinq cents parts sociales;	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ neuf cent cinquante euros.

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la société, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à un.

La personne suivante est nommée gérant avec pouvoir de signature individuelle:

Monsieur Michael Probst, expert-comptable, né à Trèves (Allemagne) le 29 juin 1960, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain Thill, Martine Schaeffer.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2010. Relation: GRE/2010/2883. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010117541/240.

(100133423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Eden International Retail Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.920.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en date du 23 août 2010 que:

- Monsieur Alain Blondlet a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 16 août 2010;
- Monsieur Geoffrey Henry né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique), demeurant professionnellement 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommé en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 16 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010115799/14.

(100131565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Elesa International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 49.578,70.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 60.542.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société "FINPOL S.p.A.", ayant son siège social à Milan, Via Lodovico Mancini 5-C.F., numéro d'Inscription au Registre de Commerce 04057330153 – R.E.A. no. 985583, ici représentée par Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "ELESA INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.542, constituée suivant acte reçu le 30 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 657, page 31514, du 25 novembre 1997.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 49.578,70.- (quarante neuf mille cinq cent soixante-dix-huit Euros et soixante-dix Cent), représenté par 2.000 (deux mille) actions sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la société FINPOL S.p.A., prénommée, est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société "ELESA INTERNATIONAL S.A." et qu'en tant qu'actionnaire unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société "ELESA INTERNATIONAL S.A."

IV.- Que l'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que l'actionnaire unique, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57275. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010116477/40.

(100132295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2010.

Eden International Retail Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010115800/10.

(100131802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

UTC Fire & Security Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.012.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.396.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 1,055,000.-, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.592 (the "Shareholder");

hereby represented by M. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 August 2010.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the Shareholder of UTC FIRE & SECURITY LUXEMBOURG S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.396, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 2 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the Company's share capital by an amount of twenty-five million euro (EUR 25,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty five million twelve thousand five hundred euro (EUR 25,012,500.-) divided into twenty five million twelve thousand five hundred shares (25,012,500) with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

2. To issue twenty-five million (25,000,000) new shares so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twenty-five million twelve thousand five hundred (25,012,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the shareholder on the proposed capital increase.

3. To accept the subscription of twenty five million (25,000,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and the full payment of such shares and a share premium in the amount of one billion three hundred eighty seven million six hundred seventy-six thousand two hundred eighty-one euro (EUR 1,387,676,281.-) for a total of one billion four hundred twelve million six hundred seventy-six thousand two hundred eighty-one euro (EUR 1,412,676,281.-) by the Shareholder, by a contribution in kind (the "Contribution") consisting of:

(i) one hundred thirty-nine thousand six hundred and nine (139,609) shares held by the Shareholder in Chubb International (Netherlands) BV, a limited liability company governed by the laws of Netherlands and having its registered office at Cruquiusweg, 118, 1019 AK Amsterdam, the Netherlands, registered with the companies register of Amsterdam under number 34124571;

(ii) six million four hundred twenty-one thousand seven hundred seventy-nine (6,421,779) held by the Shareholder in Chubb New Zealand Limited, a company governed by the laws of New Zealand and having its registered office at 5, Howe Street, Newton, Auckland, New Zealand, registered with the New Zealand Companies Office under number 18506;

(iii) thirty five thousand seven hundred twenty-six (35,726) shares held by the Shareholder in Kidde Norway A/S, a company governed by the laws of Norway and having its registered office at Lagervelen, 25, Stavanger 4033, Norway, registered with the Register of Business Enterprises under number 880011332;

(iv) sixty thousand eight hundred sixty-eight (60,868) shares, held by the Shareholder in Kidde Polska Sp. Z o.o., a company governed by the laws of Poland and having its registered office at Kolejowa St., 24, Ropczyce 39-100, Poland, registered with the register of entrepreneurs of the National Court Register kept by the District Court in Rzeszow, XII Economic Division under number KRS NO 0000075060;

(v) one million (1,000,000) shares held by the Shareholder in Kidde Asia Pte Ltd., a company governed by the laws of Singapore and having its registered office at 207, Kallang Bahru, Singapore 339343, registered with the companies register of Singapore under number 198703782W;

(vi) five million six hundred sixty-eight thousand nine hundred seventy-two (5,668,972) shares held by the Shareholder in Chubb Holdings Ltd., a company governed by the laws of South Africa and having its registered office at 842, Pheasant & Pigeon Street, Horizon, West Rand, South Africa, registered with the companies register of RSA under number 1948/030757/06;

(vii) three hundred ten thousand (310,000) shares held by the Shareholder in Guardall Srl, a company governed by the laws of Italy and having its registered office in Via 11 Settembre 26, 20023 Cerro Maggiore, Milan, Italy, registered with the companies register of Milan, under number 1213579;

(viii) fifty thousand (50,000) shares, numbered 1 to 50,000, both included, held by the Shareholder in Onity S.L., a company governed by the laws of Spain and having its registered office at Poligono Makarrastegui s/n Carretera Nacional I, Km 475.85, Oyarzun (Guipuzcoa), Spain, registered with the Commercial Registry of Guipuzcoa under number B-20708509;

(ix) one thousand (1,000) shares held by the Shareholder in Kidde Sweden AB, a company governed by the laws of Sweden and having its registered office at Virkesvagen, 12, Box 90120, 120 21 Stockholm, Sweden, registered with the Swedish Companies Registration Office under number 556262-9260;

(x) one thousand five hundred (1,500) shares held by the Shareholder in Incom Explosionsschutz AG, a public limited liability company governed by the laws of Switzerland and having its registered office at Rotzmattweg, 105, Postfach, 4603 Olten, Switzerland, registered with the companies register of Switzerland under number CH249.3.001.033-1;

(xi) five thousand one hundred eighty-six (5,186) shares held by the Shareholder in Sicur S.A., a company governed by the laws of Switzerland and having its registered office at 45, route des Acacias, c/o Sicli Matériel-Incendie SA, 1227 Geneva, Switzerland, registered with the companies register of Geneva under number CH-660-1968996-6;

(xii) eight million one hundred twenty-five thousand and two (8,125,002) shares held by the Shareholder in Kidde Australia Pty Limited, a company governed by the laws of Australia and having its registered office at 149-155, Milton St., Ashfield NSW 2131, Australia, registered with the Australian Securities and Investments Commission, under number 6252428;

(xiii) eight hundred eight thousand (808,000) shares held by the Shareholder in UTC FS Denmark Holding A/S, a company governed by the laws of Denmark and having its registered office at Industriholmen, 17-19, 2650 Hvidovre, Denmark, registered with the Danish Commerce and Companies Agency, under number DK-21700444;

(xiv) two thousand four hundred and three (2,403) shares held by the Shareholder in Onity SAS, a company governed by the laws of France and having its registered office at 60-62, rue de Wattignies, 75012 Paris, France, registered with the companies register of Paris under number 433 212 750 00023;

(xv) one million two hundred seven thousand six hundred eighty (1,207,680) shares held by the Shareholder in SICLI Holding SAS, a company governed by the laws of France and having its registered office at 2/4, rue Blaise Pascal, 93150 Le Blanc Mesnil, France, registered with the companies and trade register of Bobigny under number 351.967.922;

(xvi) two (2) shares held by the Shareholder in Kidde Germany Holdings GmbH, a private limited liability company governed by the laws of Germany and having its registered office at Bethmannstrasse, 50-54, 60311 Frankfurt/Main, Germany, registered with the German Commercial Register (Handelsregister) under number HRB 50330;

(xvii) two (2) shares held by the Shareholder in Guardall China Limited, a company governed by the laws of China and having its registered office at 1/F, Guardforce Centre, 3, Hok Yuen Street East, Kowloon, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 353092;

(xviii) one million (1,000,000) shares held by the Shareholder in Hepburn Systems Limited, a company governed by the laws of China and having its registered office at 1/F, Guardforce Centre, 3, Hok Yuen Street East, Kowloon, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 235436;

(xix) five million six hundred seventy six thousand (5,676,000) shares held by the Shareholder in Kidde China Limited, a company governed by the laws of China and having its registered office at 1/F, Guardforce Centre, 3, Hok Yuen Street East, Kowloon, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 640473;

(xx) fifteen thousand (15,000) shares held by the Shareholder in UTC Fire & Security Italia S.r.l., a company governed by the laws of Italy and having its registered office at Via Vittor Pisani, 20, 20124 Milan, Italy, registered with the companies register of Milan under number 2951350962.

4. To amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twenty five million euro (EUR 25,000,000.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 25,012,500.-), divided into twenty-five million twelve thousand five hundred (25,012,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second and third resolution

The Shareholder RESOLVES to issue twenty-five million (25,000,000) shares so as to raise the number of shares from twelve thousand five hundred (12,500) shares to twenty-five million twelve thousand five hundred (25,012,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares, and to accept the following subscription related to the shareholdings stated in detail in item 3 of the Agenda:

Subscription / Payment

Thereupon, now appears M. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Shareholder.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Shareholder, prenamed, to twenty-five million (25,000,000) new shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for all such new shares plus a share premium of one billion three hundred eighty seven million six hundred seventy-six thousand two hundred eighty-one euro (EUR 1,387,676,281.-) for a total consideration of one billion four hundred twelve million six hundred seventy-six thousand two hundred eighty-one euro (EUR 1,412,676,281.-), by a contribution in kind consisting of the Contribution.

The Shareholder, prenamed, acting through its duly appointed attorney in fact declared that he is the sole beneficiary of the Contribution and that there exist no impediments to its free disposal. Proof of the rights of the Shareholder under the Contribution has been given to the undersigned notary.

Evidence of the existence of the amount of the Contribution has been given to the undersigned notary by as per a contribution agreement entered into by the Company whereby it expressly agrees with the description of the Contribution and with its valuation currently agreed at one billion four hundred twelve million six hundred seventy-six thousand two hundred eighty-one euro (EUR 1,412,676,281.-). A copy of the contribution agreement after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the notary shall be annexed to the present deed for purposes of registration.

Fourth resolution

The Shareholder RESOLVES to amend article 5 of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 5. (First paragraph). "The share capital of the Company is set at twenty-five million twelve thousand five hundred euro (EUR 25,012,500.-) represented by twenty-five million twelve thousand five hundred (25,012,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately nine thousand Euros.

Declaration

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on the request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version and that on the request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze août.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

United Technologies Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 1,055,000.-, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 103.592 (l'"Associé");

ici représentée par M. Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2010.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'il est l'associé de UTC FIRE & SECURITY LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.396, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

III. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de vingt-cinq million euros (EUR 25.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à vingt cinq million douze mille cinq cents euros (EUR 25.012.500,-) représenté par vingt-cinq million douze mille cinq cents (25.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Emission de vingt-cinq million (25.000.000) nouvelles parts sociales pour le porter de son nombre actuel de douze mille cinq cents (12.500) à vingt-cinq million douze mille cinq cents (25.012.500) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes dès le jour de la décision de l'associé sur l'augmentation du capital proposée.

3. Acceptation de la souscription de vingt-cinq million (25.000.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et du paiement intégral de ces parts sociales et d'une prime d'émission d'un montant d'un milliard trois cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.387.676.281,-) s'élevant à un montant total d'un milliard quatre cent douze millions six cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.412.676.281,-) par l'Associé, par un apport en nature (l'"Apport") consistant en:

(i) cent trente neuf mille six cent neuf (139.609) actions détenues par l'Associé dans Chubb International (Netherlands) BV, une société anonyme régie par les lois du Pays-Bas et ayant son siège social à Cruquiusweg 118, 1019 AK Amsterdam, Pays-Bas, immatriculé au registre des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34124571;

(ii) six millions quatre cent vingt et un mille sept cent soixante-dix-neuf (6.421.779) actions détenues par l'Associé dans Chubb New Zealand Limited, une société anonyme régie par les lois de Nouvelle Zélande et ayant son siège social à 5, Howe Street, Newton, Auckland, Nouvelle Zélande, inscrite au Bureau des Sociétés de Nouvelle Zélande sous le numéro 18506;

(iii) trente-cinq mille sept cent vingt-six (35.726) actions détenues par l'Associé détenues dans Kidde Norway A/S, une société régie par les lois norvégiennes et ayant son siège social à Lagervelen 25, Stavanger 4033, Norvège, inscrite au registre du Commerce et des Entreprises sous le numéro 880011332;

(iv) soixante mille huit cent soixante-huit (60.868) actions, détenues par l'Associé dans Kidde Polska Sp. Z o.o., une société régie par les lois polonaises et ayant son siège social à Kolejowa St. 24, Ropczyce 39-100, Pologne, inscrite au registre des entrepreneurs du registre de la Cour National conservé par le Tribunal d'Arrondissement Rzeszow, XII Economic Division sous le numéro KRS NO 0000075060;

(v) un million (1.000.000) actions détenues par l'Associé dans Kidde Asia Pte Ltd., une société régie par les lois Singapouriennes et ayant son siège social à 207 Kallang Bahru, Singapore 339343, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 198703782W;

(vi) cinq millions six cent soixante-huit mille neuf cent soixante-douze (5.668.972) actions détenues par l'Associé dans Chubb Holdings Ltd., une société régie par les lois d'Afrique du Sud et ayant son siège social à 842 Pheasant & Pigeon Street, Horizon, West Rand, Afrique du Sud, inscrite au registre des sociétés de RSA sous le numéro 1948/030757/06;

(vii) trois cent dix mille (310.000) actions détenues par l'Associé dans Guardall Srl, une société régie par les lois italiennes et ayant son siège social à Via x11 Settembre 26, Cerro Maggiore, Milan, Italie, inscrite au registre des sociétés de Milan sous le numéro 1213579;

(viii) cinquante mille (50.000) actions détenues par l'Associé dans Onity S.L., une société régie par les lois italiennes et ayant son siège social à Poligono Makarrastegui s/n Carretera Nacional I, Km 475.85, Oyarzun (Guipuzcoa), Espagne, inscrite au registre de commerce de Guipuzcoa sous le numéro B-20708509;

(ix) mille (1.000) actions détenues par l'Associé dans Kidde Sweden AB, une société régie par les lois suédoises et ayant son siège social à Virkesvagen 12, Box 90120, 120 21 Stockholm, Suède, inscrite au bureau d'inscription des sociétés suédoises sous le numéro 556262-9260;

(x) mille cinq cents (1.500) actions détenues par l'Associé dans Incom Explosionsschutz AG, une société anonyme régie par les lois suisses et ayant son siège social à Rotzmattweg 105, Postfach, 4603 Olten, Suisse, inscrite au registre des sociétés de sous le numéro CH249.3.001.033-1;

(xi) cinq mille cent quatre-vingt-six (5.186) actions détenues par l'Associé dans Sicur S.A., une société régie par les lois suisses et ayant son siège social à 45, route des Acacias, c/o Sicli Matériel-Incendie SA, 1227 Genève, Suisse, inscrite au registre des sociétés de Genève sous le numéro HRB 50330;

(xii) huit million cent vingt-cinq mille et deux (8.125.002) actions détenues par l'Associé dans Kidde Australia Pty Limited, une société régie par les lois australiennes et ayant son siège social à 149-155 Milton St., Ashfield NSW 2131, Australie, inscrite à la commission des titres et investissements Australienne sous le numéro 6252428;

(xiii) huit cent huit mille (808.000) actions détenues par l'Associé dans UTC FS Denmark Holding A/S, une société régie par les lois danoises et ayant son siège social à Industriholmen 17-19, 2650 Hvidovre, Danemark, inscrite à l'agence du commerce et des sociétés danoises, sous le numéro DK-21700444;

(xiv) deux mille quatre cent trois (2.403) actions détenues par l'Associé dans Onity SAS, une société régie par les lois françaises et ayant son siège social à 60-62 rue de Wattignies, 75012 Paris, France, inscrite au registre des sociétés de Paris sous le numéro 433 212 750 00023;

(xv) un million deux cent sept mille six cent quatre-vingt (1.207.680) actions détenues par l'Associé dans SICLI Holding SAS, une société régie par les lois françaises et ayant son siège social à 2/4 rue Blaise Pascal, 93150 Le Blanc Mesnil, France, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 351.967.922;

(xvi) deux (2) actions détenues par l'Associé dans Kidde Germany Holdings GmbH, une société à responsabilité limitée régie par les lois allemandes et ayant son siège social à Bethmannstrasse 50-54, 60311 Frankfurt/Main, Allemagne, inscrite au registre de commerce allemand sous le numéro HRB 50330;

(xvii) deux (2) actions détenues par l'Associé dans Guardall China Limited, une société régie par les lois chinoises et ayant son siège social à 1/F Guardforce Centre, 3 Hok Yuen Street East, Kowloon, Hong Kong, inscrite au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 353092;

(xviii) un million (1.000.000) actions détenues par l'Associé dans Hepburn Systems Limited, une société régie par les lois chinoises et ayant son siège social à 1/F Guardforce Centre, 3 Hok Yuen Street East, Kowloon, Hong Kong, inscrite au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 235436;

(xix) cinq million six cent soixante-seize mille (5.676.000) actions détenues par l'Associé dans Kidde China Limited, une société régie par les lois chinoises et ayant son siège social à 1/F Guardforce Centre, 3 Hok Yuen Street East, Kowloon, Hong Kong, inscrite au registre des sociétés de Hong Kong sous le numéro 640473;

(xx) quinze mille (15.000) actions détenues par l'Associé dans UTC Fire & Security Italia S.r.l., une société régie par les lois italiennes et ayant son siège social à Via Vittor Pisani 20, 20124 Milan, Italie, inscrite au registre des sociétés de Milan sous le numéro 2951350962.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE d'augmenter le capital social de la Société de vingt-cinq million euros (EUR 25.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à vingt-cinq million douze mille cinq cents euros (EUR 25.012.500,-) représenté par vingt-cinq million douze mille cinq cents (25.012.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième et troisième résolution

L'Associé DECIDE d'émettre vingt-cinq million (25.000.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et d'accepter la souscription suivante concernant la participation définie en détail au point 3 de l'ordre du jour:

Souscription / Paiement

Ensuite comparait M. Alexander Koch, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire et représentant de fait dûment autorisé de l'Associé.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte de l'Associé, susmentionné, à vingt-cinq million (25.000.000) nouvelles parts sociales de la Société, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un milliard trois cent quatre-vingt-sept millions six cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.387.676.281,-) pour un montant total d'un milliard quatre cent douze millions six cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.412.676.281,-), par un apport en nature consistant en l'Apport.

L'Associé, susmentionné, agissant par son représentant de fait dûment autorisé, déclare être le bénéficiaire unique de l'Apport et qu'il n'existe aucune restriction quant à leur libre transfert. La preuve des droits de l'Associé quant à l'Apport a été donnée au notaire instrumentant.

L'existence du montant de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par un contrat d'apport ("Contribution Agreement") conclu par l'Associé par lequel il exprime expressément son accord sur la description de l'Apport et sur son évaluation actuellement convenue à un milliard quatre cent douze millions six cent soixante-seize mille deux cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.412.676.281,-). Une copie du contrat de contribution après avoir été signée "ne varietur" par le fondé de pouvoir et le notaire instrumentant devra être annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Quatrième résolution

La Société DECIDE de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. (Premier paragraphe). "Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq million douze mille cinq cents (25,012,500) euros représenté par vingt-cinq million douze mille cinq cents (25,012,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf mille Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. KOCH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 août 2010. Relation: LAC/2010/36489. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Conny SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010117605/300.

(100133638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2010.

Euro Co AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 94.011.

Auszug aus der Entscheidung des alleinigen Gesellschafters vom 10. August 2010

- Rücktritt von Herrn Jean-Claude LANNERS, wohnhaft 51 boulevard Simonis in - 2539 Luxembourg, aus dem Aufsichtsrat.

- Ernennung in den Aufsichtsrat folgender Herren bis zur Aufsichtsratssitzung 2013:

Daniel Reinert, Ingenieur, geboren in Luxembourg, am 2. Februar 1959 Wohnhaft in L-1515 Luxembourg, 22 boulevard Dr. Ernest Feltgen.

Ortwin Alter, Jurist, geboren in D-Koblenz, am 13. Mai 1980 Wohnhaft in L - 6419 Echternach, 36 rue de la Chapelle
Unterschrift.

Référence de publication: 2010115811/15.

(100131679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

EDEN LogCenter INTERNATIONAL Alpha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2010.

Référence de publication: 2010115802/10.

(100131804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Edifac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.257.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115803/10.

(100131721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Epinette Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 145.903.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur.

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010.

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115804/10.

(100131736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Etoile d'Or SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.629.

La version abrégée du bilan au 31 décembre 2009 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2010115810/11.

(100131617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Financière Lafayette Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010115814/13.

(100131655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Fordgate Residential France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 107.535.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 25 août 2010. Signature.

Référence de publication: 2010115815/10.

(100131625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Faberlic International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.041.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115816/9.

(100131223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

P2B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 900.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.822.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 24 août 2010, a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat.
- Le siège social est transféré avec effet immédiat du "12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg" au "15 rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg".
- Il convient également de noter que l'adresse professionnelle du gérant, Mme Johanna Dirkje Martina Van Oort, est modifiée comme suit: 15 rue Edward Steichen, 4th floor, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 août 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Référence de publication: 2010115958/20.

(100131569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Matériel & Matériaux LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 5, Zone Industrielle Grasbusch.
R.C.S. Luxembourg B 127.434.

L'an deux mille huit,

Le quatorze février.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATÉRIEL & MATÉRIAUX LUX S.A., avec siège social à L-5280 Sandweiler, Zone industrielle Rolach, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.434 (NIN 2007 2211 147).

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1260 du 25 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, juriste, demeurant à Luxembourg, et qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Philippe HALLEZ, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marco FRITSCH, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société à l'adresse suivante: L-3370 Leudelange, 5, Zone industrielle de Grasbush et modification afférente de l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante: L-3370 Leudelange, 5, Zone industrielle de Grasbush et de modifier en conséquence l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. (Alinéa 1^{er}). Le siège de la société est établi à Leudelange. Il peut être créé, par simple décision de l'administrateur unique ou du conseil d'administration, selon le cas, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. GROZINGER DE ROSNAY, J.-P. HALLEZ, M. FRITSCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 février 2008. Relation: ECH/2008/194. Reçu douze Euros. 12,00€

Le Receveur (signé): Miny.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 30 août 2010.

Référence de publication: 2010116912/45.

(100132816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Faberlic International S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.041.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115817/9.

(100131224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Fidacta Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 83.559.

J'ai l'honneur, par la présente, de vous informer de ma décision de démissionner du mandat d'administrateur

Ma démission prendra effet à compter du 31 août 2010

Luxembourg, le 26 août 2010.

Sandrine ANTONELLI.

Référence de publication: 2010115819/10.

(100131942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Fil & Gatti Agence d'Assurances S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4513 Differdange, 76A, route de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 112.521.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2010.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010115820/12.

(100131400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Columbia CANAWS Partners IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 140.958.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 22 mars 2010 entre la Société et la société Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P., la société Columbia Capital Equity Partners V (NON-US), L.P., la société Columbia Capital Equity Partners IV (QPCO), L.P., la société Columbia Capital Employee Investors IV, L.P. et la société Columbia Capital Equity Partners V (Co-Invest), L.P., une société ayant son siège social au 1209, Orange Street, DE-19801 Wilmington, Etats-Unis, enregistrée au Secretary's Office of the State of Delaware sous le numéro 4737272, que:

1. Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P. a cédé 26,505 parts sociales dans la Société à Columbia Capital Equity Partners V (Co-Invest), L.P. et 8,975 parts sociales dans la Société à Columbia Capital Equity Partners V (NON-US), L.P.

2. Columbia Capital Equity Partners IV (QPCO), L.P., a cédé 4,365 parts sociales dans la Société à Columbia Capital Equity Partners V (NON-US), L.P.

3. Columbia Capital Employee Investors IV, L.P., a cédé 311 parts sociales dans la Société à Columbia Capital Equity Partners V (NON-US), L.P.

En conséquence, compte tenu de ce qui précède:

- la société Columbia Capital Equity Partners IV (QP), L.P. est à présent détentrice de 1,069,061 parts sociales de la Société,

- la société Columbia Capital Equity Partners IV (QPCO), L.P. est à présent détentrice de 131,535 parts sociales de la Société,

- la société Columbia Capital Employee Investors IV, L.P. est à présent détentrice de 12,509 parts sociales de la Société,

- la société Columbia Capital Equity Partners V (NON-US), L.P. est à présent détentrice de 134,850 parts sociales de la Société,

- la société Columbia Capital Equity Partners V (Co-Invest), L.P. est détentrice de 26,505 parts sociales de la Société.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010118041/32.

(100132843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Finacam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 67.951.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010115822/13.

(100131654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Finstone Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.461.

Le bilan de la société au 30/11/2008 (bilan rectificatif en remplacement du bilan déposé le 24/08/2010 - n°L100130345) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010115824/13.

(100131488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Finviande S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 25.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010115825/11.

(100131607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Immogrund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 68.642.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Bertrange en date du 18 juin 2010

"....."

Il résulte dudit procès-verbal, que Monsieur Gabriel JEAN, demeurant au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange a été nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de ce jour, conformément l'Article 7 des Statuts de la Société.

En qualité d'Administrateur-délégué et de Président, Monsieur Gabriel JEAN aura tous les pouvoirs réservés à cette fonction dans les Statuts de la Société.

....."

Bertrange, le 18 juin 2010.

Pour IMMOGRUND S.A.

Référence de publication: 2010115862/17.

(100131267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

JMS Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.200.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 153.925.

L'an deux mille dix, le deux août.

Pardevant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jean-Michel BAERT; gérant de sociétés, né à Louvain (B), le 12 juin 1971,
 - 2) Madame Sylvie MULLIEZ, gérante de sociétés, née à Ixelles (B), le 9 octobre 1974, les deux demeurant à B- 1410 Waterloo, avenue des Chasseurs, 12/000C,
- uniques associés de la société JMS FINANCE S.à.r.l. avec siège à L- 5326 Contern, 24, rue Edmond Reuter, (RCS B No 153.925), constituée suivant acte notarié du 17 juin 2010, en voie de publication.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire qu'à la date du 25 juin 2010 ils ont augmenté le capital d'un montant d'un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (€ 1.187.500.-).

Nous Notaire avons donné acte de cette augmentation de capital avec effet rétroactif au 25 juin 2010.

Elle s'est opérée par augmentation de la valeur nominale des parts sociales et a été souscrite moitié moitié par les associés.

L'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à un million deux cent mille euros (€ 1.200.000.-) divisé en 100 parts sociales de douze mille euros (12.000.- €) chacune.

Frais

Les frais incombant à la société pour le présent acte sont estimé à neuf cent trente euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: BAERT, MULLIEZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 11 août 2010. Relation: EAC/2010/9740. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 17 août 2010.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2010118070/33.

(100132978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Fitzwilliam International Resource Services Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115827/9.

(100131712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Fitzwilliam International Resource Services Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115828/9.

(100131713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Floralie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 99.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115830/9.

(100132007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Formsociety S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6615 Wasserbillig, 36, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 143.136.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/08/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010115831/12.

(100131264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Fresenius Medical Care MDF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.027.

L'adresse de Monsieur Khaled BAHI, administrateur est dorénavant Parc Médicis 47, avenue des Pépinières, F-94832 Fresnes Cedex

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2010.

Référence de publication: 2010115833/11.

(100131931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Advent Mach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 535.775,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.855.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Maryline Esteves, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of WVP Roaming I S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, being the sole shareholder of Advent Mach S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15, rue Edmond Reuter, L5326 Contern, incorporated by deed of Maître Léon Thomas Metzler (called Maître Tom Metzler), notary residing in Luxembourg, on 12th November 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1766 of 12th December 2002. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 4th September 2007 by deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, published in the Mémorial number 2458 of 30th October 2007.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all twenty-one thousand four hundred and thirty-one (21,431) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda:

A. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 12.** The company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.”

Thereupon, the sole shareholder took the following resolution:

Sole resolution

It is resolved to amend article 12 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 12.** The company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers’ resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.”

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the amendment of its articles of incorporation are estimated at three thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois de février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, demeurant à Luxembourg.

A comparu:

Maître Maryline Esteves, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d’une procuration de WP Roaming I S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, étant l’associée unique de Advent Mach S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 15, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas Metzler (appelé Maître Tom Metzler), notaire, demeurant à Luxembourg en date du 12 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1766 du 12 décembre 2002. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, prénommé, le 4 septembre 2007, publié au Mémorial C au numéro 2458 du 30 octobre 2007.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d’acter que:

1. L’associé unique détient la totalité des vingt et un mille quatre cent trente et une (21.431) parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur le point porté à l’ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

Ordre du jour:

A. Modification consécutive de l’article 12 des statuts afin d’être lu tel que suit:

« **Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.»

Ce sur quoi, l'associé unique pris les décisions suivantes:

Résolution unique

Il a été décidé de modifier l'article 12 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.»

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison du changement de ses statuts, s'élève à trois mille euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, reconnaît que, à la demande de la partie ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction française; et à la requête de la même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Maryline ESTEVES, Joseph ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 février 2010. Relation: LAC/2010/7929. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010116765/151.

(100133063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 125.070.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 20 août 2010

L'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter avec effet au 23 août 2010 la démission en tant que gérant de catégorie B présentée par Monsieur Alain PEIGNEUX,

- de nommer en tant que gérant de catégorie B avec effet au 23 août 2010 et pour une durée indéterminée Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NRFC Luxembourg Holdings I S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010115935/18.

(100131797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.

Amundi Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 27.804.

Extrait de la Résolution du Conseil d'Administration du 21 Juin 2010

En date du 21 Juin 2010, le Conseil d'Administration de la Société mentionnée ci-dessus (ci-après la "Société") a décidé avec effet au 1^{er} juillet 2010 de:

- révoquer Monsieur Dominique Couasse de ses fonctions de délégué à la gestion journalière

- nommer Monsieur Giorgio Gretter, Amundi Luxembourg, 5 Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée. Dans le cadre de cette nomination, le Conseil:

* autorise le nouveau Directeur Général susnommé à accomplir, ensemble avec l'Administrateur Délégué de la Société ou séparément, tout acte de gestion courante, et à représenter la Société, notamment dans ses rapports avec les pres-tataires et les autorités de tutelle. A cet effet, le Conseil délègue pouvoir de signature au Directeur Général pour les documents suivants:

- validation et mise en paiement, sans limitation de montant, des diverses commissions de gestion, de performance et autres rétrocessions à destination des distributeurs et organismes placeurs des OPC/OPCVM pour lesquels la Société agit en sa qualité de Société de Gestion;

- validation des factures pour tout montant inférieur ou égal à 500.000 EUR;

- extraits des procès-verbaux des Assemblées Générales Ordinaires;

- document permettant la participation aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles la Société est convoquée en qualité d'actionnaire;

- tout autre document relatif à l'activité journalière de la Société, à l'exclusion de ceux dont la signature est expres-sément réservée aux Président et/ou Administrateurs par les statuts.

* délègue au Directeur Général le pouvoir de signer, ensemble avec l'Administrateur Délégué de la Société, tout contrat en rapport l'activité de la Société en qualité de société de gestion de fonds d'investissement en application du Chapitre XIII de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le Conseil a également pris acte de la démission de Monsieur Giorgio Gretter de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 15 juillet 2010.

Luxembourg, le 26 Août 2010.
Pour extrait sincère et conforme
Pour le Conseil d'Administration
Guillaume Abel
Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010118028/36.

(100132949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Spelec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 152.738.

L'an deux mille dix, le cinq août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Gwënaël SOULIER, gérant de société, né à Dinant (Belgique), le 2 octobre 1978, demeurant à B-5080 Warisoux, rue de Namur, 13A,

détenteur de soixante-sept (67) parts sociales.

2) Monsieur Christophe PIRET, employé privé, né à Dinant (Belgique), le 12 mars 1977, demeurant à B-5310 D'Huy, rue Florimond, 6A,

détenteur de trente-trois (33) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "SPELEC s.à r.l." (numéro d'identité 2010 24 12 371), avec siège social à L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 152.738, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1^{er} avril 2010, publié au Mémorial C, numéro 1206 du 9 juin 2010,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article 3 des statuts de la société, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. al. 1^{er}** . La société a pour objet les prestations de services d'électricité."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SOULIER, PIRET, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 12 août 2010. Relation: CAP/2010/2843. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 août 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010118109/36.

(100132951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2010.

Immo-seven, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 133.163.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010115855/9.

(100131270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2010.
